

Nicolas Massé
17 avenue du Périgord
Château Queyssard
33370 POMPIGNAC

Pompignac, le 6 novembre 2012.

Monsieur le Maire,

J'ai sollicité un entretien avec vous ce lundi 15 octobre 2012 à 18h. L'objectif de cette rencontre était de vous faire part de mon projet de rejoindre l'exploitation familiale c'est pourquoi je me suis fait accompagner par mon père. J'ai par la suite voulu aborder avec vous quelques points de désaccord concernant les orientations de la commune au sujet du foncier dont nous sommes propriétaires.

Lors d'un entretien en date du 4 août 2009 avec mon père, M. Barra et vous même, lui avez présenté votre projet d'accueillir des entreprises sur une parcelle de vigne située sur notre exploitation de Queyssard et adjacente à notre siège social. Compte tenu de la proximité de cet espace par rapport à notre lieu d'accueil nous avons proposé une alternative à cette proposition. En effet, la parcelle ZB16 que nous possédons, située au lieu dit Gachet et étant localisée en continuité d'une zone artisanale nouvellement créée, aurait pu mieux convenir à votre projet. Vous avez refusé cette proposition.

Au cours de l'enquête publique réalisée suite aux modifications du PLU en 2010, nous avons lancé une requête auprès du commissaire enquêteur, pour faire valoir cette proposition de classer en AUy la parcelle ZB16. Cette requête n'a pas donné suite. En cette année 2012, vous finalisez la révision du PLU. Alerté par les services fonciers de la Chambre d'Agriculture de la Gironde, nous avons pris connaissance de votre intention de tout de même classer la parcelle de Queyssard en zone AUy. Mon père a donc écrit un courrier à l'organisme de défense et de gestion des Bordeaux et Bordeaux Supérieur pour protéger cet espace viticole.

Ayant bien pris note de votre refus de classer en AUy la parcelle du lieu dit Gachet, celle-ci restera agricole.

Au cours de cette rencontre du 15 octobre 2012 vous avez essayé à plusieurs reprises de me faire dire que nous venions vous voir pour en effet classer cette parcelle en zone Auy. Vous avez dans le même temps nié en avoir discuté avec mon père auparavant et nié la présence de cette requête sur le rapport du commissaire enquêteur. Devant tant d'incohérence et de mauvaise foi, nous avons insisté sur ces deux points, vous avez donc haussé le ton pour faire entendre votre message. Celui-ci étant erroné nous n'avons pas pu l'accepter. Après plusieurs minutes d'insistance vous avez ouvert le compte rendu écrit du commissaire enquêteur et après consultation de celui-ci vous vous êtes rendu compte de votre erreur. Sans admettre celle-ci vous vous êtes tourné vers moi et avez prononcé des mots diffamatoires envers mon père, je cite : « comment voulez-vous parler avec des gens comme ça qui ne cessent de crier et d'agresser les gens ! ». ».

La commune de Pompignac a récemment mis en place un réseau d'assainissement sur le chemin de Gachet à Pompignac. Lors de la mise en place de ce réseau, vous avez autorisé la pose d'un branchement sur la parcelle ZB154 actuellement classée en zone agricole. Bien conscient que notre parcelle étant au même titre classée pour un usage agricole, nous vous avons demandé la pose à nos frais d'un branchement sur ce réseau ; vous vous y êtes opposé en justifiant que ce terrain n'était pas constructible. Vous m'apprenez donc la chose suivante : une activité agricole qui s'engage à relâcher des eaux claires ne peut pas bénéficier de l'assainissement public.

De plus, ce même réseau d'assainissement traverse en aval notre propriété viticole de Queyssard. Vous comprendrez bien que nous ne pouvons accepter les nuisances liées au passage de ce réseau dans notre propriété sans même pouvoir bénéficier de ce raccordement. C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir la convention qui autorise le passage de ce réseau.

Si je reprends vos propos, vous nous avez dit en vous levant et en me tendant la main que la guerre était déclarée. Sachez monsieur le Maire que ma démarche n'a pas pour objectif l'entrée dans un quelconque conflit mais uniquement la défense des intérêts liés à mon activité professionnelle sur la commune de Pompignac.

Je vous prie de croire, Monsieur, en ma considération distinguée.

Nicolas Massé